

Province de Québec  
Municipalité de Chambord

Lundi 2 mai 2022, à 19 h, à la salle habituelle, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Julie Girard-Rondeau ainsi que messieurs Mario Bolduc, Robin Doré et Gérald Genest. Monsieur Grant Baergen agit comme greffier-trésorier.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

## ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation des procès-verbaux :
  - a) Séance ordinaire du 4 avril 2022
  - b) Séance extraordinaire du 21 avril 2022
- 5) Période de questions
- 6) Avis de motion
  - a) Règlement 2022-734 sur les compteurs d'eau
  - b) Règlement 2022-735 modifiant le règlement 2021-706 ayant pour objet de fixer une tarification pour des biens, services ou activités offerts par la municipalité de Chambord
  - c) Règlement 2022-736 modifiant le règlement 2012-509 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource
- 7) Administration :
  - a) Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) – demande d'aide financière
  - b) Politique de location de salles - modification – ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance
  - c) Politique d'accueil, d'inclusion et d'établissement durable des nouveaux citoyens de la Municipalité de Chambord – adoption
  - d) Calendrier des séances ordinaires 2022 -- modification
  - e) Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020
  - f) Embauche d'étudiante
  - g) Modification du contrat de travail – directeur général
  - h) Horaire des vacances
- 8) Voirie et sécurité publique
  - a) Balayage des rues et des stationnements – octroi du contrat
  - b) Asphaltage – octroi du contrat
  - c) Permis MTQ
- 9) Hygiène du milieu
- 10) Finance
  - a) Offre de services – Environor
  - b) Offre de services – Pulsar

- c) Offre de services – SNOC
- d) Rapports financiers de janvier à mars 2022
- e) Approbation de factures et paiements
- f) Comptes à payer
- g) Dons et commandites
- h) Renouvellement de la marge de crédit
- i) Entretien du système de réfrigération de l'aréna du Centre Marius-Sauvageau – octroi de contrat
- 11) Santé et bien-être
  - a) Proclamation municipale semaine de la santé mentale
- 12) Urbanisme
  - a) Demande d'autorisation CPTAQ, 2842 route 169
  - b) Demande de modification règlement de zonage, 4 rue des Champs
  - c) Intérêt de la municipalité pour se doter d'un plan d'action pour revitaliser son territoire en tout ou en partie
- 13) Loisirs et culture
- 14) Affaires spéciales
  - a) Ultramarathon Saglac (autorisation de passage)
  - b) Félicitations – Club sportif de Chambord
- 15) Rapport des représentations des membres du conseil
- 16) Correspondance
- 17) Période de questions
- 18) Clôture de la séance

## **RÉSOLUTION 05-138-2022**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé et de laisser le point questions diverses ouvert.

## **RÉSOLUTION 05-139-2022**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2022**

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Lise Noel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 tel qu'il a été présenté.

## **RÉSOLUTION 05-140-2022**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2022**

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2022 tel qu'il a été présenté.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **AVIS DE MOTION**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés par madame Julie Girard-Rondeau qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2022-734 sur les compteurs d'eau. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

## **AVIS DE MOTION**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés par monsieur Mario Bolduc qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2022-735 modifiant le règlement 2021-706 ayant pour objet de fixer une tarification pour des biens, services ou activités offerts par la municipalité de Chambord. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

## **AVIS DE MOTION**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés par madame Lise Noel qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2022-736 modifiant le règlement 2012-509 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

## **RÉSOLUTION 05-141-2022**

### **PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Chambord souhaite améliorer la qualité des trottoirs sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** son admissibilité à une aide financière au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit ;
- 2- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;
- 3- La Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- 4- La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;
- 5- La Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associé à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts ;
- 6- D'autoriser monsieur Grant Baergen, directeur général, ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer les documents pertinents à la demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

## **POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES – MODIFICATION**

Ce sujet n’a pas été traité lors de cette séance.

### **RÉSOLUTION 05-142-2022**

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE D’ACCUEIL, D’INCLUSION ET D’ÉTABLISSEMENT DURABLE DES NOUVEAUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITE DE CHAMBORD**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord vise à attirer de nouveaux citoyens ainsi que d’accueillir, d’informer et de favoriser l’intégration des nouveaux citoyens au sein de notre communauté ;

**CONSIDÉRANT QU’**un comité, appuyé notamment par la MRC du Domaine-du-Roy, a travaillé sur le développement d’une politique d’accueil, d’inclusion et d’établissement durable des nouveaux citoyens et d’un plan d’action de mise en œuvre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal veut aussi positionner Chambord comme étant une municipalité attrayante, accueillante et inclusive pour tous les nouveaux citoyens ;

**CONSIDÉRANT** le désir du conseil de la Municipalité de Chambord d’adopter une politique d’accueil, d’inclusion et d’établissement durable des nouveaux citoyens en collaboration avec la MRC du Domaine-du-Roy ;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l’unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit ;
- 2- D’adopter la proposition de Politique d’accueil, d’inclusion et d’établissement durable des nouveaux citoyens de la Municipalité de Chambord et le plan d’action de mise en œuvre.

#### **Politique d’accueil, d’inclusion et d’établissement durable des nouveaux citoyens de la Municipalité de Chambord**

##### **Mot du maire**

Au carrefour des routes 155 et 169, près de notre majestueux lac Saint-Jean, Chambord possède plusieurs richesses. La plus précieuse est sa population qui crée le dynamisme de notre communauté. Nous le constatons par les nombreuses activités des organismes et lors du Festival du Cowboy de Chambord. Nous travaillons activement à faire croître notre population, malgré l’enjeu démographique que nous vivons dans la MRC. Depuis 2021, plusieurs bénévoles, élus et membres du personnel de la Municipalité travaillent énergiquement à la mise en place de la Politique d’accueil, d’inclusion et d’établissement durable des nouveaux citoyens dans la municipalité de Chambord. Je tiens à les remercier pour leur travail.

Cette politique vise à attirer de nouveaux résidents, ainsi qu’à accueillir, informer et favoriser l’intégration des nouveaux arrivants au sein de notre communauté. Nous voulons ainsi positionner Chambord comme étant une municipalité attrayante, accueillante et inclusive pour tous les nouveaux arrivants.

Nous pourrions arriver à cet objectif en mobilisant les citoyens et les acteurs du milieu en matière d'accueil et d'intégration. Cette politique suggère des moyens pour attirer de nouveaux citoyens et favoriser leur insertion communautaire. Je vous invite à prendre connaissance de cette politique et à participer activement aux actions découlant de celle-ci.

Luc Chiasson

### **Mise en contexte**

Conscient de la réalité démographique actuelle et de la pénurie de main-d'œuvre qui a un impact important sur les entreprises et le milieu de vie, la Municipalité de Chambord s'est engagée dans une démarche de Municipalité attrayante pour être proactive dans ce contexte.

Dans la vague des démarches régionales d'attraction de nouveaux citoyens, la Municipalité a travaillé à partir du Guide pratique à l'usage des municipalités visant l'accueil, l'inclusion et l'établissement durable des nouveaux arrivants proposant treize champs d'intervention. Ces champs d'intervention couvrent tous les axes du processus d'accueil partant de la sensibilisation du milieu jusqu'à l'établissement durable.

Soucieux d'offrir un milieu de vie ouvert, respectueux et inclusif, c'est dans un esprit de concertation et de collaboration que se sont rassemblés des élus, des représentants municipaux, des organisations du milieu et des citoyens engagés pour atteindre les objectifs fixés.

### **Champs d'intervention**

#### **1. Préparation du milieu et sensibilisation**

La sensibilisation et la préparation du milieu sont les premières étapes qui favoriseront le succès des interventions qui se dérouleront à travers la communauté. Elles permettront la construction de solides fondations sur lesquelles s'appuyer pour mettre en place la Politique d'accueil, d'inclusion et d'établissement durable des nouveaux citoyens de la municipalité de Chambord.

- Offrir des séances d'informations et de sensibilisation à la population à travers les organismes concernant les enjeux liés à l'immigration ;
- Favoriser la mise en place d'un mécanisme de communication fluide entre la Municipalité et les différents partenaires pour faire connaître les démarches municipales entreprises envers les nouveaux citoyens ;
- Mettre à la disposition des jeux de sensibilisation pour les jeunes via la bibliothèque. ;
- Sensibiliser les employés de la Municipalité par une formation notamment sur les défis que rencontre un nouvel arrivant.

#### **2. Ouverture sur le monde et attraction**

L'ouverture sur le monde permet de se renseigner et de comprendre les enjeux socioéconomiques de l'immigration au Québec face au reste du monde et de dévoiler qui nous sommes. L'attraction permettra de positionner la Municipalité en démontrant les avantages de s'y installer, l'amabilité de sa population et les opportunités d'emploi. Elle consiste à démontrer aux personnes immigrantes que la Municipalité et les organismes ont mis en place des structures d'accueil et de soutien pour les recevoir chaleureusement et surtout à les informer que de telles

structures existent et permettent la prise en charge de leurs différents besoins.

- Mettre à jour le dépliant des services de la Municipalité et le distribuer dans les entreprises et les organismes.

### 3. Accueil

L'accueil, c'est la démonstration de l'ouverture de la communauté envers de nouveaux arrivants. Prendre le temps de les recevoir convenablement permet d'initier des relations et tisser des liens durables. La Municipalité souhaite donc mettre en place des actions concrètes pour offrir le meilleur accueil.

- Développer une trousse d'accueil pour les nouveaux citoyens ;
- Distribuer des trousse d'accueil aux nouveaux citoyens ;
- Réaliser un mot de bienvenue en plusieurs langues dans la pochette d'accueil ;
- Impliquer un représentant élu de la Municipalité dans la préparation d'un mot de bienvenue qui sera envoyé par la poste ;
- Centraliser l'accueil dans les bureaux de la Municipalité afin de donner aux nouveaux citoyens des réponses à leurs questions ;
- Planifier un circuit exploratoire pour les nouveaux citoyens, incluant les attraits ;
- Offrir des visites guidées de la Municipalité de manière autonome ou jumelée avec un représentant municipal ou un élu ;
- Organiser des activités d'accueil de nouveaux citoyens.

### 4. Logement

L'accès aux différents types de logements disponibles dans une municipalité influence certainement l'établissement durable des personnes immigrantes. Consciente de cet enjeu, la Municipalité de Chambord travaille à la mise en place de certaines mesures pour favoriser l'établissement durable des nouveaux citoyens.

- Prévoir des terrains à logements multiples dans les schémas d'urbanisme des nouveaux développements domiciliaires ;
- Faire un appel à tous pour documenter les propriétés d'immeubles à logement ;
- Ajouter les liens des sites de vente de propriétés sur le site Internet de la Municipalité ;
- Faire connaître les aides financières offertes par la Municipalité pour la création de logements ;
- Explorer les autres aides financières disponibles pour favoriser la rénovation et la création de logements.

### 5. Transport

Le transport est un enjeu important dans l'établissement des personnes immigrantes en région. Habités aux grands centres et aux transports publics, les personnes issues de l'immigration peuvent se sentir démunies face à l'inaccessibilité des transports organisés.

- Diffuser les services d'Accès Transport et du transport bénévole.

## 6. Francisation

La Municipalité est consciente de l'importance de la francisation pour favoriser une bonne intégration dans le milieu. Sensible à cet enjeu, la Municipalité sera soucieuse des besoins des nouveaux citoyens en matière de francisation.

- Explorer les besoins en matière de francisation à Chambord ;
- Explorer les services du Centre Alpha pour offrir des cours de francisation dans le secteur sud.

## 7. Inclusion

L'inclusion est un processus évolutif à double sens. L'un permet à la population locale de s'ouvrir vers la différence, et l'autre permet aux nouveaux citoyens de créer des liens positifs avec cette dernière, et, avec le temps, de « faire partie » de la communauté de façon à ce que chacun reconnaisse la valeur de l'autre. La Municipalité souhaite réaliser certaines actions qui agiront sur les deux volets.

- Favoriser la connaissance et l'accès aux organismes communautaires dans la Municipalité ;
- Maintenir une culture de bon voisinage.

## 8. Activités culturelles

La Municipalité de Chambord souhaite favoriser la participation des nouveaux citoyens aux diverses activités de loisirs, de sports ou de culture qui sont des occasions de divertissement et d'échanges. Par ricochet, la participation des nouveaux citoyens crée un milieu dynamique où le divertissement forge les identités et renforce les sentiments d'appartenance à la communauté.

- Valider l'intérêt et offrir des cours d'initiation à d'autres langues pour la population ;
- Maintenir des activités intergénérationnelles et interculturelles sur l'art, l'artisanat ou la culture pour briser l'isolement ;
- Présenter l'offre de loisirs et les activités sportives, culturelles et sociales aux nouveaux citoyens ;
- Acheminer spécifiquement aux nouveaux citoyens des invitations à participer aux diverses activités et offres de loisirs de la Municipalité pendant les deux années suivant leur installation.

## 9. Employabilité

L'employabilité est fondamentale dans l'établissement durable d'une personne. En plus de favoriser une autonomie financière, elle permet aux nouveaux citoyens de se constituer un réseau et de participer à la vie sociale. La Municipalité souhaite outiller les entreprises à accueillir de nouveaux travailleurs et à guider les nouveaux citoyens vers les bonnes ressources leur permettant de développer leur plein potentiel professionnel.

- Offrir une allocation à un étudiant étranger pour effectuer un stage à la Municipalité ;
- Sensibiliser les employeurs à l'embauche de travailleurs étrangers ;
- Faire connaître les offres d'aide financière pour couvrir les déplacements afin de passer une entrevue ;
- Renseigner les entreprises sur les services offerts dans la Municipalité ;

- Souligner les entreprises qui se démarquent dans l'intégration culturelle de nouveaux citoyens ;
- Référer et établir un premier contact avec les responsables des programmes de formations existants.

10. Référer et établir un premier contact avec les responsables des programmes de développement des entreprises. Établissement durable

L'ensemble des champs d'intervention contribuent à l'établissement durable des nouveaux citoyens. La Municipalité est donc soucieuse d'atteindre les objectifs de la politique et s'assure de mettre en place des mécanismes de suivi.

- Identifier une personne responsable du suivi du plan d'action ;
- Actualiser la politique et le plan d'action dans cinq ans ;
- Nommer un élu responsable des enjeux en immigration ;
- Maintenir le comité de suivi en action ;
- Évaluer l'atteinte des objectifs du plan d'action.

11. Communication

Le développement des canaux de communication est un levier important pour échanger des informations. Pour ce faire, la Municipalité entend rendre publiques la politique et ses actions et travailler en concertation avec divers partenaires pour atteindre ses objectifs.

- Actualiser le site Internet de la Municipalité en ajoutant un onglet pour les nouveaux citoyens ;
- Rendre publiques la politique et les actions qui en découlent ;
- Participer aux échanges avec les autres municipalités ayant une politique de Municipalité attrayante.

## **RÉSOLUTION 05-143-2022**

### **CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES 2022 – MODIFICATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil avait adopté la résolution 11-318-2021, calendrier des séances ordinaires 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil propose une modification considérant la tenue du Festival du Cowboy de Chambord les 4 au 7 août 2022 ;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- De modifier le calendrier des séances ordinaires 2022 pour adopter les dates suivantes :

|                  |                    |
|------------------|--------------------|
| Lundi 10 janvier | Lundi 4 juillet    |
| Lundi 7 février  | Lundi 1er août     |
| Lundi 7 mars     | Lundi 12 septembre |
| Lundi 4 avril    | Lundi 3 octobre    |
| Lundi 2 mai      | Lundi 7 novembre   |
| Lundi 6 juin     | Lundi 5 décembre   |

- 3- D'abroger la résolution 11-318-2021.

## **RÉSOLUTION 05-144-2022**

### **RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2020**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt et les recommandations du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2020 présenté dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

## **RÉSOLUTION 05-145-2022**

### **EMBAUCHE D'ÉTUDIANTE**

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher madame Sara-Jeanne Laroche comme coordonnatrice de terrain de jeux pour l'été 2022 selon l'entente.

## **RÉSOLUTION 05-146-2022**

### **MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a exprimé son désir de prendre sa retraite le 30 septembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal accepte sa demande conditionnelle à la signature d'une modification de son contrat de travail ;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'accepter la retraite du directeur général le 30 septembre conditionnel à la signature d'une modification de son contrat de travail ;
- 3- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et monsieur Gérald Genest, conseiller, à signer au nom du conseil municipal la modification du contrat de travail du directeur général.

## **RÉSOLUTION 05-147-2022**

### **HORAIRE DE VACANCES**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'horaire partielle de vacances des employés municipaux présentée et datée du 2 mai 2022.

**RÉSOLUTION 05-148-2022**  
**BALAYAGE DES RUES ET DES STATIONNEMENTS – OCTROI DU CONTRAT**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'octroi du contrat conforme jusqu'à un montant approximatif de 4 140 \$ taxes nettes à l'entreprise Nutrite Belle Pelouse, à la suite de soumissions sur invitation afin de réaliser les travaux de balayage des rues et des stationnements.

**RÉSOLUTION 05-149-2022**  
**ASPHALTAGE – OCTROI DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions sur invitation ont été demandées pour les travaux d'entretien et de rapiéçage des routes asphaltées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission suivante a été reçue :

- 1- Lachance Asphalte 1987 Inc. : 360 \$ / tonne plus taxes.

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'accepter la soumission de Lachance Asphalte 1987 Inc. au prix de 360 \$ la tonne plus taxes, et d'autoriser une dépense maximale de 37 600 \$ taxes nettes.

**RÉSOLUTION 05-150-2022**  
**PERMIS D'INTERVENTION - (MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE DURABLE ET DE L'ELECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC)**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Lise Noel et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- De renouveler auprès du Ministère des Transports, jusqu'en février 2024, le permis d'intervention afin de procéder aux travaux d'entretien mineur et des travaux d'urgence à la suite de bris dont la gestion est de la responsabilité de Transports Québec ;
- 2- D'autoriser monsieur Grant Baergen, directeur général, à signer la demande de permis pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

**RÉSOLUTION 05-151-2022**  
**OFFRE DE SERVICES – ENVIRONOR**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les frais supplémentaires de l'ordre de 3 920\$ avant taxes de la firme Environor afin de couvrir le soutien et suivi des échantillonnages en traitement d'eau potable et eaux usées pour un montant maximal de 6 420 \$ avant taxes, financé par le surplus accumulé non affecté.

**RÉSOLUTION 05-152-2022**  
**OFFRE DE SERVICES – PULSAR**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Lise Noel et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre de services de la firme Pulsar afin de fournir et installer les tablettes et portables avec accessoires pour l’utilisation des membres du conseil municipal pour un montant maximal de 9 246.66 \$ avant taxes, financé par l’allocation Covid.

**RÉSOLUTION 05-153-2022**  
**OFFRE DE SERVICES – SNOC**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre de services de la firme SNOC (fournisseur de luminaires en aluminium moulé) afin de fournir des lampadaires décoratifs au Parc du 150e pour un montant maximal de 3 590.00 \$ avant taxes.

**RÉSOLUTION 05-154-2022**  
**RAPPORTS FINANCIERS DE JANVIER À MARS 2022**

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Lise Noel et résolu à l’unanimité des conseillers d'accepter le dépôt des rapports financiers de janvier à mars 2022.

**RÉSOLUTION 05-155-2022**  
**APPROBATION DE FACTURES ET PAIEMENTS**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver les factures et les paiements suivants :

| Fournisseur                | Service                     | Montant     |
|----------------------------|-----------------------------|-------------|
| H20                        | Visite de service           | 3 334.28 \$ |
| H20                        | Produits d’eau potable      | 4 616.83 \$ |
| MRC Domaine-du-Roy         | Service commun d’ingénierie | 8 523.32 \$ |
| Jacques Tremblay Transport | Réparation fuite d’eau      | 5 239.05 \$ |

**RÉSOLUTION 05-156-2022**  
**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l’unanimité des conseillers :

- 1- Que les comptes en date du 30 avril soient approuvés et payés selon la liste fournie et vérifiée par le comité finance et s’établissant comme suit :
- Dépenses préautorisées :

253 529.59 \$
- Comptes payés :
- 20 256.24 \$

•

Comptes à payer :

44 914.68 \$

2- D’accepter le dépôt du rapport des dépenses engagées au 30 avril 2022 par les personnes autorisées par le règlement 2007-413 « décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

**RETRAIT DE MONSIEUR LE MAIRE LUC CHIASSON ET DE MADAME LA CONSEILLÈRE JULIE GIRARD-RONDEAU**

Monsieur le maire Luc Chiasson et madame la conseillère Julie Girard-Rondeau se retirent de la table du conseil considérant avoir un conflit d'intérêts dans les prochains points traitant de demande de dons et de commandites.

**RÉSOLUTION 05-157-2022  
DONS ET COMMANDITES**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de commandite suivante :

| Organisme                                                                                  | Montant |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Cédrick Boivin : Politique d'une aide financière sportive, Volet 2                         | 50 \$   |
| Maxence Bouchard : Politique d'une aide financière sportive, Volet 2                       | 50 \$   |
| Maeva Bouchard : Politique d'une aide financière sportive, Volet 2                         | 50 \$   |
| Caleb Papillon : Politique d'une aide financière sportive, Volet 2                         | 50 \$   |
| Emma Papillon : Politique d'une aide financière sportive, Volet 2                          | 50 \$   |
| CREDD (Conseil régional de l'environnement et développement durable), renouvellement 2 ans | 130 \$  |
| Association des riverains et villégiateurs de Chambord (ARVC) – contribution 2022          | 750 \$  |

**RETOUR DE MONSIEUR LE MAIRE LUC CHIASSON ET DE MADAME LA CONSEILLÈRE JULIE GIRARD-RONDEAU**

Monsieur le maire Luc Chiasson et madame la conseillère Julie Girard-Rondeau reprennent leur place à la table du conseil.

**RÉSOLUTION 05-158-2022  
RENOUVÈLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à renouveler, auprès de la Caisse populaire Desjardins du Domaine-du-Roy, la marge de crédit de la Municipalité de Chambord pour un montant équivalent à soixante-dix pour cent (70 %) des prévisions budgétaires de l'année 2022.

**RÉSOLUTION 05-159-2022  
ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA DU CENTRE MARIUS-SAUVAGEAU – OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Trane s'occupe de l'entretien depuis l'installation du nouveau système de refroidissement de l'aréna du Centre Marius-Sauvageau en 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club sportif de Chambord, en consultation avec la direction, recommande d'accorder le mandat d'entretien du système de réfrigération du Centre Marius-Sauvageau à la firme Trane, pour un montant

de 3 490 \$, taxes en sus pour la première année, 3 630 \$, taxes en sus pour la deuxième année et 3 775 \$, taxes en sus pour la troisième année.

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'octroyer à Trane le contrat d'entretien du système de réfrigération de l'aréna du Centre Marius-Sauvageau pour un montant de 3 490 \$, taxes en sus pour la première année, 3 630 \$, taxes en sus pour la deuxième année et 3 775 \$, taxes en sus pour la troisième année ;
- 3- D'autoriser monsieur Grant Baergen, directeur général ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer tous les documents relatifs au programme pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

**RÉSOLUTION 05-160-2022**

**PROCLAMATION MUNICIPALE SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Lise Noel appuyée par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les

citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

## **RÉSOLUTION 05-161-2022**

### **DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ, 2842 ROUTE 169**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur s'adresse à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec dans le but d'aliéner et lotir en sa faveur les lots 5 007 309, 5 007 904 et 5 007 905 et Ptie 5 007 311 et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture en faveur du propriétaire actuel le lot Ptie 5 007 3011 du Cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aliénation/lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture adressée à la CPTAQ vise à morceler, sur une superficie de 0,5 hectare, l'emplacement occupé par une résidence (lot 5 007 311 du Cadastre du Québec) d'avec les terres en culture (lots 5 007 309, 5 007 904 et 5 007 905 et Ptie 5 007 311 du Cadastre du Québec) appartenant actuellement à monsieur Philippe Meunier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence visée par la demande fut construite en 1984 sur le lot Ptie 5 007 311 du Cadastre du Québec sur la foi d'une déclaration produite en vertu de l'article 40 de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles (LPTAA) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la déclaration produite en vertu de l'article 40 pour la construction de la résidence ne permet pas à son propriétaire actuel de vendre séparément la partie résidentielle et la partie agricole des lots visés par la demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur monsieur Sylvain Simard agriculteur est propriétaire du lot voisin numéro 5 007 308 d'une superficie de 27.89 hectares et se montre intéressé à prendre possession de la partie agricole des lots visés par la présente demande pour y pratiquer de l'agriculture ;

**CONSIDÉRANT QUE** le potentiel des lots concernés est des classes 2 et 3 et de même pour les lots avoisinants ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces lots comportent une bonne capacité d'exploitation agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette autorisation aura pour effet de consolider la pratique de l'agriculture, outre la contrainte négative de l'ajout d'une utilisation résidentielle en vertu des lois et règlements sur l'établissement de la production agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement visé est attenant à une superficie déjà en exploitation ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette autorisation aura pour conséquence de renforcer l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole présente sur le territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'il** n'y aura aucun effet négatif sur la préservation de l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation de cette demande aura pour conséquence de bonifier les activités agricoles sur cette superficie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le morcellement de 5000 m<sup>2</sup> n'aura pas pour effet de restreindre la viabilité de la pratique de l'agriculture en zone agricole sur le territoire de la Municipalité de Chambord ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet n'aura aucun effet sur le développement économique de la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet requiert l'implantation d'une nouvelle utilisation étant la permutation d'un article 40 en usage résidentiel en zone agricole ;

**CONSIDÉRANT QU'**après délibération, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du comité de recommander au conseil d'appuyer la présente demande d'autorisation ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Mario Bolduc appuyé par madame Lise Noel et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'appuyer la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec produite par monsieur Sylvain Simard dans le but d'aliéner et lotir en sa faveur les lots 5 007 309, 5 007 904 et 5 007 905 et Ptie 5 007 311 et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture en faveur du propriétaire actuel le lot Ptie 5 007 3011 du Cadastre du Québec.

**RÉSOLUTION 05-162-2022**

**DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE, 4 RUE DES CHAMPS**

La propriétaire du 4 rue des Champs s'adresse à la Municipalité afin que cette dernière procède à une modification règlementaire de manière à autoriser l'installation de deux enseignes de nature commerciale dans la zone résidentielle 10R ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire possède un terrain localisé à l'intersection de la rue des Champs et de la rue de la Plaine ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce type de situation, il est permis pour un service professionnel d'installer une enseigne sur chaque rue ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans la zone 10R, il est possible à un groupe de professionnels en santé qui désire se constituer en un centre offrant plusieurs possibilités du point de vue de la santé de le faire ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de faire la distinction entre les types de professionnels ;

**CONSIDÉRANT QUE** les normes d'affichage résidentielles ne sont pas adaptées au type de service offert ;

**CONSIDÉRANT QU'**après délibération il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du comité de recommander au conseil de

modifier la réglementation de sorte à permettre l'installation d'enseigne de type commerciale ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Lise Noel et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la modification au règlement de zonage de manière à ajouter l'affichage commercial dans la zone 10R.

**RÉSOLUTION 05-163-2022  
INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ POUR SE Doter D'UN PLAN  
D'ACTION POUR REVITALISER SON TERRITOIRE EN TOUT OU EN  
PARTIE**

**CONSIDÉRANT QU'**un cadre visuel et bâti attrayant et durable est une marque convaincante du dynamisme d'un milieu de vie et qu'il constitue un des leviers mobilisant et important auprès des municipalités pour prévenir la dévitalisation et susciter un plus grand attrait de leur territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de développer une occupation plus dynamique, structurante et attrayante du territoire, la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (SHL) avec son Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) propose aux municipalités de la région du SLSJ des outils concrets de mise en valeur et de revitalisation de leur cadre visuel et bâti et ce, dans le cadre de sa mission ;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHL avec son service SARP proposent aux municipalités un démarche d'accompagnement afin de mettre en place des plans de revitalisation tout en favorisant l'implication et la participation citoyenne ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'accompagnement en revitalisation du cadre visuel et bâti et le projet de Corvée collective de revitalisation menés par la SHL depuis 2016 a eu de nombreuses retombées positives pour les communautés participantes et que seulement 18 municipalités auront pu en bénéficier ;

**CONSIDÉRANT QUE** les outils proposés par la SHL et son service SARP ciblent la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et qu'ils s'inscrivent à l'intérieur des priorités régionales pour implanter des initiatives de développement favorables à la qualité de vie des citoyens et aux saines habitudes de vie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les outils proposés par la SHL et son service SARP répondent à un besoin des collectivités et qu'ils s'inscrivent dans les orientations des schémas d'aménagement et de développement des MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté des élus de la Municipalité de Chambord est de soutenir et de mettre en valeur leur milieu ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité signifie son intérêt à se doter d'un plan d'action pour revitaliser son territoire en tout ou en partie à l'intérieur de la future cohorte visée pour les années 2023 à 2026 en fonction du coût du plan proposé.

**RÉSOLUTION 05-164-2022**  
**FÉLICITATIONS – CLUB SPORTIF DE CHAMBORD**

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l’unanimité des conseillers de féliciter les membres du conseil d’administration et les bénévoles du Club sportif de Chambord pour leur activité *Clair de lune* organisée le 23 avril dernier.

**RÉSOLUTION 05-165-2022**  
**ULTRAMARATHON SAGLAC (AUTORISATION DE PASSAGE)**

Il est proposé par madame Lise Noel, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser l’Ultramarathon SagLac à circuler dans les rues de la Municipalité de Chambord les 2 et 3 juin 2022 tout en respectant les exigences du Ministère des Transports du Québec.

**RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu’ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

**RÉSOLUTION 05-166-2022**  
**CORRESPONDANCE**

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le résumé de correspondance.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION 05-167-2022**  
**FERMETURE DE LA SÉANCE**

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l’unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 20 h 28 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 6 juin 2022 à 19 h.

Le maire,

Le greffier-trésorier,

---

Luc Chiasson

---

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».